CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 28/24

RAPPORT DE GESTION 2023

<u>Délégués</u>: <u>La Municipalité in corpore</u>



1. AD	MINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC	
1.1	STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ	5
1.2	STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL	6
1.3	SÉ ANCES DE LA MUNICIPALITÉ	7
1.4	PRÉAVIS MUNICIPAUX DEPOSÉS	
1.5	PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS	7
1.6	PRÉAVIS MUNICIPAUX EN COURS	7
1.7	DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS	8
1.8	AFFAIRES SPÉCIFIQUES	9
1.9	OFFICE DU TRAVAIL	11
2. FIN	JANCES	
	TIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME	
3.1	BATIMENTS	
3.1.		
3.1.	. · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
3.1.		
3.1.	•	
3.1.		•
3.1.	_	,
3.1.		
3.1.	· ·	
3.1.		
3.1.	•	
3.1.		
3.1.		
3.1.		
3.1.		
3.2	DEVELOPPEMENT DURABLE	-
3.3	MOBILITE	
3.4	URBANISME	20
_	LICE DES CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORM	
4.1	POLICE DES CONSTRUCTIONS	
4.1.1.	Permis de construire / habiter	
4.2	ROUTES	
-	.1. Travaux	
4.2		
4.3	ÉCLAIRAGE PUBLIC	
4.4	PORT	25
4.5	INFORMATIQUE	25
_	ROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES	
5.1	Paroisse	
5.2	Social	
5.3	Culture / Durabilité	
5.4	Ecoles /APEJ	
5.5	Bibliothèque	33

6. ES	PACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, FORÊTS, COMPOST, EC, EU,	SITSE
6.1	ESPACES VERTS-VOIRIE	
6.2	CIMETIÈRE	34
6.3	FORÊTS	35
6.4	COMPOST	36
6.5	SITSE	36
6.6	PARCS ET LOISIRS	37
6.7	PLAN CANICULE	
6.8	DÉCHETTERIE	37
7. PO	OLICE, ORPC et SDIS	
7.1	ACTIVITES DE LA POLICE INTERCOMMUNALE (PNR)	38
7.2	ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE ORPC	38
7.3	SDIS	39
8. OF	SSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION	
8.1	Suivi 2021	40
8.2	Suivi 2022	
9. CO	ONCLUSIONS	42

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1^{er} juillet 2013, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal du 1er janvier 2017, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2023, objet de ce préavis No 28/24.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC

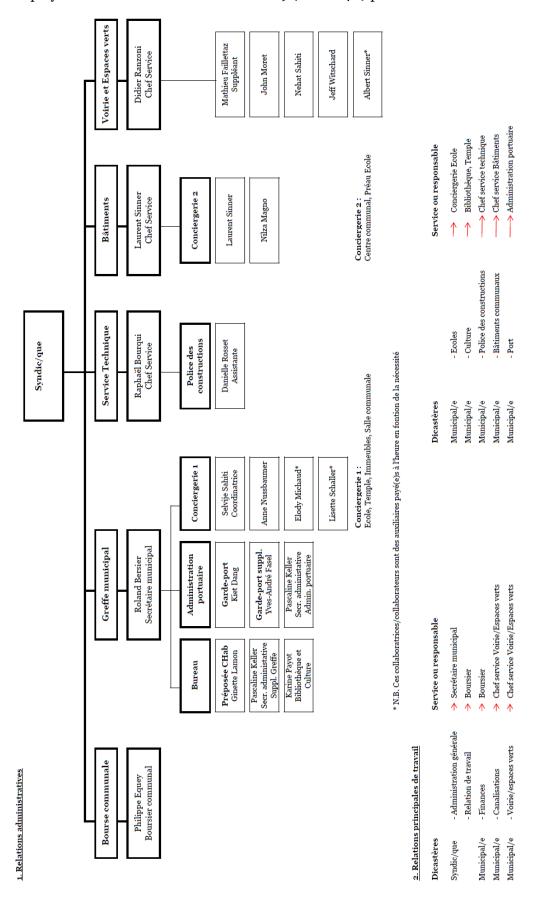
1.1 STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres qui ont composé la Municipalité durant l'année 2022 sont

	en charge des tâches suivantes dans son dicastère :
Robert Middleton Syndic	 Administration générale Questions juridiques et contentieux Relations publiques, sociétés locales et presse Police, SDIS
	• Sport
Johanna Pini Vice-Syndique de juillet 2021 à juin 2023	 Finances communales Bâtiments communaux Mobilité Développement durable (collégial) Urbanisme, PGA (collégial)
Marie-Noëlle Gay Municipale	 Enfance, Crèche Ecole primaire et secondaire Transports scolaires Affaires sociales Culture et « Quoi à Crans ?» Cultes et Paroisse
Bernard Henrioux Municipal	 Canalisations EC EU – SITSE ORPC Voirie et espaces verts Déchetteries et compost Forêts, pâturages, terrains, chalets Cimetière Cours d'eau
Yvan Rueff Municipal	 Police des constructions Routes Port Éclairage public Informatique

1.2 STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL

Organigramme de l'Administration communale qui recense un ETP de 13.3 (2022 : 11.0) pour les employés à taux fixe et un ETP estimé à 1.9 (2022 : 4.1) pour les auxiliaires.



1.3 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Durant l'année 2023, la Municipalité a tenu 40 séances ordinaires. La Municipalité a déposé les préavis suivants devant le Conseil communal :

1.4 PRÉAVIS MUNICIPAUX DEPOSÉS

		M	ontant
No	Titre	demandé	accordé
			(séance CC)
15/23	Demande d'un crédit de CHF 60'000 pour une étude	Chf 60'000	Accepté
	relative au réaménagement de la parcelle n°32 (espace sportif et de loisirs du haut du village)	(22 mai 2023)	(22 mai 2023)
16/23	Demande d'un crédit de CHF 249'169.60 pour la		Retiré
	réfection de la surface des quatre terrains du TCC		Remplacé par le préavis No 23/24
	et le remboursement des frais engagés par le TCC		sera présenté lors de la
	pour la réfection du chemin d'accès au club		séance du 26.2.2024
17/23	Comptes 2022		Accepté
10/22	Developed to provide a const		(26 juin 2023) Accepté
18/23	Rapport de gestion 2022		(26 juin 2023)
19/23	Adhésion au Groupement Forestier La Dôle		Accepté
	•		(4 septembre 2023)
20/23	Arrêté d'imposition 2024		Accepté (30 octobre 2023)
21/23	Budget 2024		Accepté
21/23	Dudget 2024		(30 octobre 2023)
22/23	Participation communale au fonds régional pour		Accepté
	une mobilité collective et innovante pour la période		(4 décembre 2023)
	2024-2034 à hauteur de CHF 9 / habitant / an et		
	pour 10 ans, soit CHF 212'130		

1.5 PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS

		Mo	ontant
No	Titre	accordé	réalisé
		(séance CC)	
09/22	Demande d'un crédit de CHF 127'700 HT pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon	Chf 127'700 (7 mars 2022)	Chf 115 160.50 (12 juin 2023)

1.6 PRÉAVIS MUNICIPAUX EN COURS

Les préavis suivants sont encore ouverts au 31 décembre 2023 :

		Mo	ontant
No	Titre	demandé	accordé
			(séance CC)
12/22	Demande d'un crédit de Chf 330'000 pour la création de deux arrêts de bus et d'un passage piéton le long de la route cantonale no 1-B-P, au lieu-dit « Les Landes »	Chf 330'000	Accepté Chf 330'000. (27 juin 2022)
15/23	Demande d'un crédit de CHF 60'000 pour une étude relative au réaménagement de la parcelle n°32 (espace sportif et de loisirs du haut du village)	Chf 60'000 (22 mai 2023)	Accepté Chf 60'000 (22 mai 2023)

1.7 DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS

(art. 58ss du règlement du CC)

La Municipalité doit répondre aux postulats suivants :

Titre	Déposé le	Répondu le (séance CC)
Motion de Mme Ulrike Richardson "Pour accorder une subvention à l'achat d'un vélo électrique"	22 mai 2023	Traité dans le cadre du Fonds DD (séance 27.05.2024)
Motion de Mme Neslihan Kurt " <i>Pour limiter la vitesse</i> à <i>30 km/h</i> dans la zone école"	26 juin 2023	En cours

1.8 AFFAIRES SPÉCIFIQUES

Outre les affaires courantes, les points suivants ont été traités :

Délivrance d'autorisations, telles que :

- Abattage d'arbres (exigences cantonales supplémentaires) ;
- Utilisation du domaine routier (fouilles)
- Pose de sous-compteurs (auprès des Services industriels de la Ville de Nyon);
- Traitement des demandes de manifestations via le portail POCAMA et autorisations municipales pour diverses manifestations sur territoire communal ;
- Location ou mise à disposition des locaux communaux.

Interventions directes, telles que:

- Réponse à des oppositions aux demandes de permis de construire (plus nombreuses et plus pointues que par les années précédentes, corolaire de la Pandémie ?- les gens disposent de plus de temps et s'intéressent davantage à leur voisinage ?);
- Représentation de la Municipalité à la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP), ainsi qu'au Tribunal fédéral ;
- Contacts en vue de faciliter des rapports de bon voisinage;
- Entretiens préliminaires dans le cadre de dépôt de dossier de construction ;
- Mesures prises suite à une expulsion forcée.

Gestion du personnel:

- Résiliation des rapports de travail avec M. Laurent Buser, au 31 mai 2023 ; recrutement de son successeur, Didier Ranzoni (entrée en fonction 1er février 2024).
- Engagement de M. John Moret, comme employé communal, dès le 1er juin, à 100 %;
- Nomination de Mme Pascaline Keller au poste de Secrétaire suppléante, en remplacement de M. Raphaël Bourqui, Technicien communal, dès le 20 avril ;
- Démission de Mme Lara Luthi, Garde-port suppléante, au 31 août ;
- Engagement de jeunes de la commune, en période estivale (aide aux travaux de jardinage) ;
- Création du poste de « Responsable Bâtiments » et redéfinition de différents cahiers des charges.

Participations aux séances et consultations

- Assemblées des syndics du district (le Syndic fait partie du Bureau des Syndics) ;
- Association des Communes vaudoises (AdCV) (le Syndic a démissionné du Comité en août 2023) ;
- Union de Communes vaudoises (UCV) :
- Participation aux différentes instances intercommunales dont Crans fait partie (Ecoles, Police, SDIS, ORPC, SITSE, Forêts, ACP, Affaires culturelles, cultuelles et sociales, TéléDôle)
- Inspection annuelle de la Préfecture :
- Contacts avec les sociétés locales.

Organisations de manifestations :

- Concerts au Temple ;
- Ciné-Lac;
- Accueil des nouveaux citoyens ;
- Fête nationale du 1er août;
- Repas de Noël des seniors ;
- Visite des personnes fêtant leur anniversaire de 90 ans et de 100 ans.

Études et prise de position sur des dossiers spécifiques, tels que :

- Péréquation et facture sociale ;
- Protection de la nature et de la faune ;
- Développement durable ;
- Suivi de dossiers d'infrastructure régionale, requalification et réduction de bruit de la RC1, suivi de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et de la vision territoriale transfrontalière (VTT).

Naturalisations:

Le Greffe a enregistré 9 nouveaux dossiers au cours de l'année 2023 (2022 : 14).

Lors de l'année 2023, la Municipalité a effectué onze rencontres de candidats (2022 : 16). Tous les candidates et candidats ont fait une excellente impression, en prouvant leur degré de préparation et leur implication dans la communauté locale.

Au 31 décembre 2023, la Municipalité dénombre 43 dossiers en cours (2022 : 32).

Divers:

- Suivi statistique du patrimoine communal (assurances, registre foncier, cadastration, loyers, etc.);
- Statistiques diverses;
- Résiliation et attribution de baux à loyer dans divers bâtiments communaux ;

Attribution des jetons du Conseil 2023 :

- Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes Cantonale 2024
- Table Couvre-Toi
- Association Swiss Lamsa
- Worthy Children Foundation

1.9 OFFICE DU TRAVAIL

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS

Le Contrôle des Habitants (CdH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Le CdH consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches.

Le CdH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CdH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CdH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

Le SEM a activé le statut de protection S pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine le vendredi **11 mars 2022**. Le statut de protection S confère les droits suivants : séjourner en Suisse, avoir accès à une assistance notamment l'hébergement et la LAMal, travailler en Suisse, aller à l'école pour les enfants. Après leur enregistrement dans les centres pour requérants d'asile, les requérants se sont rendus à l'EVAM, puis au Centre de biométrie afin d'enregistrer leurs données personnelles.

Le contrôle des habitants a réceptionné les permis S des requérants, puis les a invités à se rendre à la commune afin de remplir les formalités d'inscription. A la fin du mois d'août 2022, nous comptions 43 réfugiés ukrainiens à Crans. Depuis, certains ont trouvé du travail et ont pu quitter leur famille d'accueil pour se loger dans leur propre appartement (subventionné ou pas par l'EVAM) et d'autres sont rentrés en Ukraine.

Le 1^{er} novembre 2023, le Conseil fédéral a décidé, pour la seconde fois, de prolonger le statut de protection S jusqu'au 4 mars 2025, à moins que la situation en Ukraine se stabilise durablement d'ici là. En parallèle, le Programme S, qui vise l'intégration des personnes détentrices d'un statut S, a également été prolongé.

EVOLUTION DE LA POPULATION

La population résidente permanente comprend la population suisse établie et la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour.

	2023 2022									
	Hommes	Femmes	Garçons (16)	Filles (16)	Total	Hommes	Femmes	Garçons (16)	Filles (16)	Total
Suisses	684	739	145	141	1'709	645	712	145	131	1'633
Etrangers *	284	276	94	65	719	296	291	91	78	756
Personnes en séjour	15	19	1	1	36	17	19	1	0	37
TOTAL	983	1'034	240	207	2'464	958	1'022	237	209	2'426

^{() =} année précédente

Population inscrite en résidence principale au 31.12.2023 : 2'428 (2'389)

A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 14 décembre 2017, à des fins d'harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique, deux catégories de personnes sont ajoutées à la population résidante permanente étrangère : les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis une année au moins.

Personnes en séjour : personnes conservant leur domicile politique et fiscal dans une autre commune. Par conséquent ces résidents sont à déduire de la population.

Nous tenons à préciser que le canton nous fait parvenir, chaque année au 1^{er} mars, le nombre d'habitants de la population, inscrite en résidence principale, en incluant toutes les mutations rétroactives (arrivées, départs, décès, naissances) qui ont été annoncées les deux premiers mois de l'année suivante. Ces données correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2023. Au 29 février 2024, le canton nous informait que la population de Crans avait été bloquée à 2'424 habitants pour l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, les étrangers présents dans la commune se répartissaient dans les catégories suivantes :

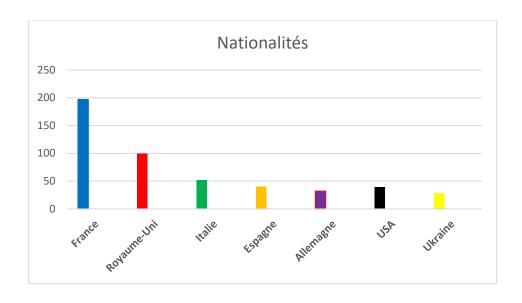
- 8 (3) permis L (valables jusqu'à 364 jours) permis B (réfugié, Etats Tiers ou CE/AELE) (245)(368) permis C (valables 3 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE) 349 permis Ci (membres de la famille au bénéfice d'une carte (4) 5 diplomatique et exercant une activité lucrative) permis S (personnes à protéger) (26)20 (0)permis N et F (migrants) 0 personnes avec cartes diplomatiques
- En 2023, 6 dossiers de demande de **Revenu d'Insertion (RI)** ont été ouverts et/ou traités (aucun dossier en 2022). Le RI n'étant accordé que pour 24 mois au plus, l'Aide Sociale Vaudoise (ASV) prend le relais si cela est nécessaire. A notre connaissance, aucun habitant n'a bénéficié de cette aide en 2023.

^{* =} sont compris les fonctionnaires internationaux et la population du domaine de l'asile



NATIONALITES

Les étrangers résidant sur la commune de Crans représentent **57** nationalités, dont les plus représentées sont : la France (197), le Royaume-Uni (99), l'Italie (52), l'Espagne (43) puis les Etats-Unis (39) et l'Allemagne (32). Au 31.12.2023, nous comptions 28 Ukrainiens à Crans.





CONFESSIONS

	2023	2022
Nombre de protestants	430	450
Nombre de catholiques	508	515
> Autres religions ou sans religion	1'490	1'424
TOTAL	2'428	2'389

MUTATIONS ENREGISTREES

	2023	2022
Arrivées	263	234
Départs	220	243
Changements d'adresse	56	49
Changement de papier permis	286*	730
Décès	10	18
Séparations	6	5
Divorces	12	11
Reconnaissance en paternité	2	6
Désaveu en paternité	1	0
Mariages	7	23
Naissances	9	16
Naturalisations	45	23
Changement de sexe	0	1
Tutelles/curatelles	3	3
Total des mutations	920	1'362

^{*}Depuis 2023, la plupart des mutations papier permis sont effectuées par le SPOP.

Le bureau a traité, délivré et renouvelé :

- **286** (200) Permis L (courte durée), B (séjour), C (établissement) et Ci (membre de la famille au bénéfice d'une carte diplomatique)
- > **20** (50) permis S (réfugiés ukrainiens)

Ainsi que de nombreuses :

- Attestations de domicile, de séjour, de vie, de départ, de décès.
- Déclarations de prise en charge (tourisme)
- Déclarations d'établissement et de séjour

En outre, ont été établies :

- ▶ **62** (87) demandes de cartes d'identité
- > 73 (37) fiches pour l'AVS
- ➤ 332 (330) fiches pour l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie
- ▶ **406** (386) vente de cartes journalières CFF
- Vente jusqu'à fin août 2023 en prévision du nouveau système de cartes journalières dégriffées Commune mis en place par les CFF *
- ➤ 413 (384) vente de billets Caribana
- > ainsi que de nombreuses confirmations d'adresses et demandes de renseignements.

* Les CFF ont mis en place le **01.01.2024** un nouveau système avec des cartes journalières dégriffées Commune. Dans ce système il y a un contingent de cartes pour tout le pays et les achats se font par l'administration sur un site dédié à cela. La Municipalité a décidé de s'inscrire sur le site des CFF et de continuer à pouvoir vendre des cartes CFF dégriffées à ses citoyens, ainsi qu'aux habitants d'autres communes environnantes.



2. FINANCES

Municipale responsable: Johanna Pini

Pour la **partie 2. Finances**, il convient de se référer au préavis No 27/24 Comptes 2023, composant l'annexe et faisant partie intégrante de ce préavis.

Ce mode de faire permet de conserver la numérotation des articles dans la table des matières.

Pour rappel, la Commune de Crans a été commune pilote pour faire la transition de MCH1 vers MCH2 pour le budget 2024.

En 2023 nous avons travaillé au passage comptable sur le modèle comptable harmonisé 2, ou MCH 2. Cela a impliqué tout d'abord de comprendre la logique du nouveau modèle, puis de revoir tout le plan comptable de la commune, et adapter nos systèmes informatiques afin de pouvoir présenter le budget 2024 sous le format MCH2.

Dans ce cadre un travail d'équivalence a également été fait afin de pouvoir comparer durant la période de transition de MCH1 à MCH2 les différents exercices comptables.

En 2023 la Nouvelle Péréquation Intercommunal Vaudoise (NPIV) a pris forme et a été soumise pour approbation aux deux associations de communes (ADCV et UCV). Afin de pouvoir se prononcer il a été nécessaire d'en évaluer les différents mécanismes et une présentation à ce sujet a par ailleurs été faite au Conseil Communal.

A la suite du jugement du Tribunal Fédéral du 23 juin 2023, cassant les décisions du canton pour les décomptes de péréquation 2019, le canton a également annulé les décomptes de péréquation pour les années 2020, 2021 et 2022. Après une procédure laissant soi-disant le droit aux communes d'être entendues, de nouvelles décisions du canton ont à nouveau été rendues avec exactement les mêmes chiffres que dans les décisions précédemment annulées/cassées.

Le Syndic a créé un comité de coordination pour les communes recourantes, composé des Syndics de Crans, Mies, Pully et Rolle. Ce comité a organisé une première réunion des communes recourantes en septembre et un appel a été lancé au Conseil fédéral pour le respect intégral par le canton de l'arrêt du TF. L'intransigeance du canton oblige les communes à continuer leurs actions en justice.

Sur le plan de la politique cantonale, la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV), après validation par les deux associations de communes, est en bonne voie de validation par le Grand Conseil pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elle prévoit le financement de la facture sociale en francs par habitant et une augmentation de la solidarité entre communes. Si le premier élément est extrêmement favorable pour Crans, le deuxième implique une augmentation de notre participation au fonds de péréquation. Le résultat net sera fort probablement positif pour nos finances, mais nous ne le saurons qu'après la première année d'application. La Municipalité est optimiste que le gain net de la NPIV nous permettra de reprendre les investissements.

3. BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME

Municipale responsable: Johanna Pini

3.1 BATIMENTS

Entre décembre 2022 et janvier 2023 une action eco-logement a été menée auprès de tous nos locataires, ceci afin d'inciter aux économies d'énergies. Pour réaliser cela les Services Industriels de Nyon ont été mandatés, et ils ont conduit cela avec la plus grande efficacité. Cette action étant une mesure encouragée par le canton il la subventionne à hauteur de 80%. Nous avions déjà mentionné cela dans le rapport 2022 mais étant donné que cette action s'est déroulée sur la fin d'année 2022/début d'année 2023 elle a été comptabilisé dans les comptes 2023.

3.1.1. Grand Pré 23

Suite à des problèmes de refoulement d'eau, des curages des différentes colonnes d'eau ont été réalisés pour tout l'immeuble. D'autre part le remplacement de la batterie et d'une cabine de douche a été nécessaire dans l'un des appartements. Finalement des travaux de peintures pour tous les communs ont été réalisés, et une entreprise a été mandatée pour le lavage des vitres extérieures qui ne sont accessibles qu'avec une nacelle.

Parallèlement aux travaux d'entretien le CECB+ a été réalisé sur ce bâtiment, et cela s'intègre dans la réflexion globale de la rénovation énergétique des bâtiments de la zone du Grand Pré.

3.1.2. Cuvaloup 1

Des travaux courants d'entretien ont été réalisés.

3.1.3. Artisans 6

En plus de l'entretien usuel il a été nécessaire de remplacer plusieurs électroménagers.

3.1.4. Antoine Saladin 13-15

Suite au contrôle de la SUVA la Municipalité a dû améliorer l'installation du local de stockage des pellets, en renforçant l'étanchéité et en déplaçant des disjoncteurs de la chaudière.

Suite au changement de locataire, des travaux de peinture et de remise en état du sol ont dû être réalisés.

3.1.5. Route de Céligny 2

Divers travaux courants d'entretien ont été réalisés.

3.1.6. Salle Communale

Le chauffage a nécessité des travaux de rénovation et il a également fallu remplacer le vase d'expansion. Dans ce cadre nous avons dû remplacer les portes du sous-sol afin qu'elles soient anti-feu. Le contrôle OIBT a été effectué, entrainant des travaux d'électricien relativement importants.

Le four steamer, qui était défectueux, a été remplacé.

3.1.7. Centre Communal

Afin de pouvoir entreprendre des travaux de rénovation énergétique, ainsi que les travaux d'aménagement intérieur, une étude est en cours. Ainsi l'analyse OFEN (bilan énergétique) a été réalisée, et les différentes pistes d'actions proposées sont à l'examen. Cette étude comprend également les autres bâtiments de la zone du Grand-Pré, à savoir l'école et le bâtiment de logement du Grand Pré 23.

Au niveau de l'entretien du bâtiment, le boiler a été détartré et des armoires de la salle de gym ont été créées afin de favoriser une meilleure organisation entre usagers (école, UAPE, clubs sportifs, etc.).

Suite à une fuite d'eau sur une conduite d'introduction il a été nécessaire de la remplacer. Cela a impliqué différents travaux notamment de terrassement et ensuite de revêtement bitumineux. Une partie du coût de ces travaux est couvert par l'assurance, mais une autre partie incombe au propriétaire et explique le dépassement budgétaire sur ce bâtiment.

Le local informatique situé sous le toit du bâtiment communal n'était pas adapté à sa fonction. Un local a été identifié dans le sous-sol du bâtiment communal et des travaux de génie-civil, d'électricité et d'informatique ont été réalisés afin de pouvoir remplir cette fonction.

3.1.8. Chalet de Cuvaloup

Suite à un dégât d'eau dans la salle de bain, des travaux de remise en état étaient nécessaires. Dans ce contexte il a été jugé souhaitable d'entreprendre des travaux de plus grande ampleur afin de remplacer la cabine de douche (qui était problématique) par une baignoire. Cela a nécessité des travaux de maçonnerie, de sanitaires et de peinture se montant à près de CHF 15'000. A noter que ces travaux ont donné lieu à une adaptation du loyer.

Par ailleurs lors de ces travaux il est apparu que le plancher sous la salle de bain était en très mauvais état et nécessitait également une intervention qui a été réalisée parallèlement.

Les barres à neige sur le toit étaient en fin de vie. Nous avons donc profité de la présence sur place de l'entreprise capable de réaliser ces travaux pour les changer.

Ces différents éléments, qui se sont ajoutés aux usuels travaux d'entretien, ont conduit à un dépassement budgétaire totale de près de CHF 20'000.

3.1.9. École

Le sol de la cuisine de l'UAPE, qui était très usé, a été refait. Des stores ont été installés pour l'espace de l'UAPE, et d'autres stores ou moteurs de stores ont été changés. Les portes d'accès au préau ont été ajustées. Finalement divers travaux d'électricité ont également été nécessaires.

3.1.10. Temple

Suite à une panne récurrente sur un des moteurs de cloche, tout le système a été remplacé afin de ménager les cloches et leurs battants qui sont très anciens. L'installation d'un tableau électrique permet également une gestion informatique de la sonnerie.

3.1.11. Buvette du port - CNC

Il n'y a pas eu de travaux particuliers cette année

3.1.12. Tennis Club

Pour le club-house des travaux normaux d'entretien ont été effectués.

Pendant les travaux pour la construction des trois terrains de Padel, le TCC a dû refaire le chemin d'accès, à partir du chemin des Sports, ceci afin de permettre l'accès pour le matériel de chantier et remettre le chemin aux normes actuelles de sécurité d'accès (largeur minimum de 3m). Le coût de cette réfection se monte à CHF 49'924.35 TTC.

Cependant ce chemin appartient en fait à la commune. La nécessité de la réfection de ce chemin d'accès n'ayant pas été prévue dans le cadre du chantier, que ce soit dans le permis de construire ou dans le budget communal, il s'agit donc d'une dépense imprévue et exceptionnelle. La réfection de ce chemin apparaît donc dans la rubrique 3513-3142, qui n'apparaissait pas dans le budget 2023.

3.1.13. Vestiaires du Foot

En plus des usuels travaux d'entretien, des travaux sur l'éclairage des vestiaires ont été nécessaires.

3.1.14. Chalet de Poêle Chaud

Un risque d'effondrement d'un mur porteur du chalet de Poêle Chaud a nécessité une intervention d'urgence en juin.

3.2 DEVELOPPEMENT DURABLE

Consciente de devoir faire face aux enjeux climatiques la Municipalité a décidé en 2022 de réaliser un Plan énergie et climat communal (PECC). Pour cela elle s'est appuyée sur les outils développés par le canton, et a décidé de s'adjoindre les compétences d'un mandataire spécialisé, le bureau Bio Eco conseil et stratégie.

L'année 2023 a été consacrée à la formulation et la rédaction du plan d'action. Pour cela un état des lieux a tout d'abord été conduit en réalisant notamment un profil énergétique et un bilan carbone simplifié de la commune. Ensuite des ateliers participatifs ont été organisés sur les thèmes clés identifiés, à savoir la mobilité, la rénovation énergétique des bâtiments, et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Suite à ces premières étapes, des objectifs ont été identifiés, et un plan d'action a été élaboré en s'appuyant sur le catalogue d'actions proposées par le canton. Crans souhaite ainsi avoir une politique volontariste en matière climatique, mais également offrir le soutien et les informations nécessaires à sa population.

Dans le cadre de ce plan d'action 11 fiches d'actions ont été sélectionnées. Ces dernières touchent les domaines de l'énergie, de la mobilité, de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et certaines sont transversales car elles touchent différents domaines.

Tous ces éléments sont à présent regroupés dans le rapport PECC finalisé fin 2023 et validé par le canton. Nous rentrons à présent dans la phase de mise en œuvre prévue jusqu'en 2026. Néanmoins des actions ont déjà été entreprises parallèlement à la rédaction de ce rapport et qui sont les suivantes :

- Fiche 1: Mise en place d'une Commission
- Fiche 4: Participation- organisation d'ateliers sur les thèmes de la mobilité, l'énergie solaire, et la rénovation.
- Fiche 10 : Conformité et efficacité énergétique des bâtiments privés
 - Recours à un sous-traitant pour le contrôle de la conformité énergétique des dossiers de permis de construire
 - o Action Eco-logement pour tous les locataires des appartements communaux (sensibilisation et information sur des mesures de diminution de la consommation énergétique)
- Fiche 11: Rénovation des bâtiments communaux: réalisation de CECB+ pour les bâtiments de l'administration communale, de l'école, et du Grand Pré 23.
- Fiche 13: Planification énergétique territoriale: lancement de l'étude avec le bureau Navitas Consilium SA
- Fiche 16: Mobilité Création de bandes cyclables sur les deux axes principaux appartenant à la commune
- Formations diverses (recensement des arbres remarquables, ateliers participatifs, adaptation au changement climatique etc.)

3.3 MOBILITE

Suite à l'évolution de l'offre de transports publiques, avec notamment le Léman Express, ainsi qu'une refonte du réseau des Noctambus, les variantes proposées par l'association Noctambus ne paraissaient plus correspondre aux besoins des utilisateurs de notre région. En concertation avec les autres communes vaudoises membres de l'association il a été décidé de quitter cette dernière. Parallèlement à cela il a été demandé à Région de Nyon d'élaborer une proposition afin d'étoffer l'offre de transport nocturne. Ceci se concrétise par l'ajout d'une course de la ligne de TP Nocturne 891, qui circule le vendredi et samedi soir entre les différentes communes de Terre Sainte.

Par ailleurs afin de continuer à promouvoir les transports publics, un préavis a été présenté afin de participer au second fonds TP de Région de Nyon. L'objectif de ce fonds est de soutenir le développement et l'innovation en matière d'offre de transports publics, mais également d'en faire une promotion active. Pour pouvoir réaliser cela une action concertée entre les différents acteurs, notamment les transporteurs et le canton, est nécessaire et doit être conduite par des spécialistes. Région de Nyon est l'organisme le plus adéquat pour conduire cette mission.

3.4 URBANISME

Durant l'année 2023 un préavis a été déposé afin de réaliser une étude relative au réaménagement de la parcelle n°32 (zone de sports et loisirs). Les résultats de cette étude seront finalisés en 2024.

Finalement différentes réflexions sont en cours au niveau de la Région notamment pour développer une Stratégie de Gestion des Zones d'Activités, et une Vision Territoriale Transfrontalière à l'horizon 2050.

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORMATIQUE

Municipal responsable: Yvan Rueff

4.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les activités décrites dans les paragraphes suivants ont été réalisées par le service technique communal, assisté du Bureau conseil BBHN, du Bureau conseil BS&A, du Bureau Meyer Conseils & Constructions et de l'étude d'avocats CBWM.

Le Bureau conseil BBHN a dédié une nouvelle personne au contrôle des dossiers de constructions, ce qui améliore la rapidité de traitement des dossiers soumis pour analyse.

Le Bureau Meyer Conseils & Constructions Sàrl est maintenant consulté systématiquement pour tous les dossiers énergétiques contenus dans les demandes de permis de construire. Sa rapidité de traitement des dossiers est excellente et il est toujours de bon conseil. Ses expertises n'ont jamais été contestées par les constructeurs.

Le Bureau conseil BS&A nous soutient principalement dans sa spécialité d'expert géomètre, ainsi que pour les contrôles et validations de la bienfacture des canalisations lors de rénovations ou de nouvelles constructions. Ce bureau est aussi sollicité pour soutenir la commune en tant qu'assistant au maître d'ouvrage (AMO).

L'étude d'avocats CBWM accompagne la commune non seulement en cas d'oppositions ou de recours, mais aussi en cas de dénonciation par la Municipalité pour non soumission aux décisions de l'autorité. Ces cas sont en augmentation.

4.1.1. Permis de construire / habiter

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Dossiers de constructions déposés	36	51	42	37	25	27	25
Mise à l'enquête publique	34	38	22	14	18	26	16
Permis de construire établis ;	36	38	32	22	28	26	11
- dont sans enquête publique (art.72d RLATC)	3	7	12	7	9	5	7
Constructions de minime importance (art.68a RLATC)	13	12	9	18	19	15	12
Demandes installation panneaux solaires hors permis de construire	29	20	11	7	8	4	11
Permis d'habiter-utiliser délivrés	29	25	32	6	18	15	18
Attestation de conformité pour le service des autos et de la navigation	1	1	0	1	1	1	0

D'une manière générale, nous constatons que les activités de la police des constructions conservent le niveau élevé apparu en 2022.

Les annonces d'installations de panneaux solaires hors permis sont en forte hausse. D'une dizaine par an entre 2017 et 2021, nous sommes à une trentaine aujourd'hui.

La procédure simplifiée pour installer des pompes à chaleur devait entrer en vigueur le 1^{er} août 2023. À la suite d'un recours, la mise en application a été reportée pour être validée par la Cour constitutionnelle (CCST) dans son arrêt du 12 janvier 2024 (CCST.2023.0007). Ce thème sera repris dans le rapport de gestion de 2024. Cette nouvelle possibilité offerte aux propriétaires pour la

rénovation de leur système de chauffage induira une charge supplémentaire de travail au Service de la police des constructions, qui devra analyser les nouveaux formulaires présentant les caractéristiques techniques des pompes à chaleur.

Le suivi du traitement de l'amiante lors des travaux autorisés par voie d'annonce (panneaux solaires, pompes à chaleur) devient de facto une nouvelle responsabilité communale. Auparavant, ceci était pris en charge par la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC).

À une reprise (deux en 2022), le service technique est intervenu pour faire arrêter un chantier pour lequel il n'y avait pas de permis de construire en force.

La qualité des dossiers déposés reste encore et toujours très variable. De plus, certains architectes nous sollicitent fortement durant le montage de leur projet. Tous les coûts des contrôles effectués par nos Bureaux conseils sont intégralement refacturés aux constructeurs.

4.1.2. Oppositions et litiges

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Projets ayant suscités des oppositions	11	6	6	4	6	6	2

Le nombre d'oppositions est en nette augmentation.

Les arguments principaux évoqués par les opposants concernent en premier lieu la protection du patrimoine arboré, suivi des conséquences de la densification et finalement les antennes de téléphonie mobile :

- Pour chaque abattage souhaité dans le cadre d'un projet immobilier, le service technique sollicite l'avis du garde-forestier. C'est sur la base de ses recommandations que la Municipalité se prononce pour définir les exigences en termes de plantations de compensation. C'est la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysage (LPrPNP) qui s'applique.

 Les abattages contre une taxe compensatoire ne sont plus admis si la parcelle est suffisamment étendue pour permettre le développement d'arbres en compensation.
- La densification des constructions, typiquement par la démolition d'une maison individuelle et son remplacement par un bâtiment à plusieurs logements, peut induire une augmentation des nuisances (bruit, trafic, pollution, vue) et une réduction de confort (promiscuité). Notre Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA) et la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) servent de base à la Municipalité pour prendre ses décisions.
- La construction et la modification des antennes de téléphonie mobile sont régies par le droit supérieur (cantonal et/ou fédéral). Les oppositions n'ont pratiquement aucune chance devant les tribunaux.

4.1.3. Procédures juridiques dans les tribunaux

4.1.3.1 Procédures terminées

AC.2021.0228 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 01.07.2021 constatant la conformité des travaux et refusant l'arrêt des travaux sur la parcelle [...]

AC.2022.0404 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 1^{er} novembre 2022 constatant que les travaux réalisés sur la parcelle [...] ne sont pas conformes au permis de construire et leur ordonnant de déposer une demande de permis de construire complémentaire visant à régulariser cette construction.

Par ordonnance du 9 février 2023, le juge instructeur a prononcé la jonction des causes AC.2021.0228 et AC.2022.0404 sous la référence AC.2021.0228.

Arrêt CDAP du **6.12.2023**: I) Les recours sont sans objet. II) Les causes AC.2021.0228 & AC.2022.0404 sont rayées du rôle. III) Il n'est pas perçu d'émolument ni alloué de dépens.

AC.2023.0150 (ADZ/eg) Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 13.04.2023 refusant de de délivrer le permis de construire et ordonnant la remise en l'état de la parcelle [...]

AC.2023.0154 (ADZ/eg) Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 13.04.2023 refusant de de délivrer le permis de construire et ordonnant la remise en l'état de la parcelle [...]

Arrêt CDAP du **6.12.2023**: I) le recours AC.2023.0150 est rejeté. II) le recours AC.2023.0154 est partiellement admis. III) La décision rendue le 13 avril 2023 par la Municipalité de Crans est réformée en ce sens que la hauteur de la villa à l'acrotère est tolérée, la cause lui étant au surplus renvoyée pour qu'elle délivre le permis de construire pour l'abri de jardin. IV & V) émoluments à la charge des parties constructeurs et opposants. VI) Il n'est pas alloué de dépens.

4.1.3.2 Procédures en cours

AC.2022.0128 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 14 mars 2022 levant une opposition et délivrant un permis de construire complémentaire pour la transformation d'un bâtiment sur la parcelle [...].

Arrêt du 8.11.2022 : le recours est rejeté, la décision du 14.02.2022 de la Municipalité est confirmée.

1C 644/2022/CO Recours [...] au Tribunal fédéral contre l'arrêt AC.2022.0128 en mai 2023.

AC.2023.0397 Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 12 octobre 2023 refusant d'accorder le permis de construire pour une modification d'une installation de téléphonie mobile existante sur la parcelle [...]

AC.2023.0062 (ABR/gle) Recours [...] c/ décision de la Municipalité de Crans du 31 janvier 2023 refusant d'octroyer un permis de construire une villa, après démolition, sur la parcelle [...]

4.2 ROUTES

4.2.1. Travaux

Les activités suivantes ont été réalisées par le Service technique, assisté du Service de la voirie, du Bureau conseil BS&A et de Police Nyon Région (PNR):

- Réalisation de bandes cyclables sur les routes en localité (50 km/h)
- Suivi des travaux de réalisation des arrêts de bus « Les Landes »
- Etude de la sécurité de la circulation autour de l'école avec le Bureau conseil TEAM+
- Participation à l'organisation du festival Caribana (parkings, passage taxis, zones de replis, signalétique, passages pour piétons provisoire, arrêts navettes et TPN, etc.)
- Réfection du parking du cimetière
- Réfections de divers chemins (nids de poule, grilles d'évacuation d'eau de pluie, bordures, enrobé endommagé, etc.) par mandats groupés ou travaux ponctuels
- Réparation des dégâts suite à des accidents de la circulation (poteaux de signalisation, bordures)
- Gestion des autorisations pour fermetures temporaires de routes dues à des chantiers (livraison de matériaux, fouilles pour canalisations et réseaux câblés, entretien des routes) ou déménagements
- Mise en place de signalisation temporaire (manifestation dans le village)

4.2.2. Radar pédagogique

La commune possède deux radars pédagogiques (Speedy) qui sont installés alternativement sur les routes/chemins communaux.

Les activités suivantes ont été réalisées en collaboration avec le Service de la voirie et de Police Nyon Région (PNR) :

- 7 campagnes de mesures en zones 50km/h et 9 campagnes de mesures en zone 30km/h. Le pourcentage de véhicules hors limite va de 1% à 18%, excepté à la sortie du quartier de Bel-Air où ce chiffre peut monter à 38%. Ces valeurs sont à prendre avec précaution, les radars pédagogiques n'étant pas homologués. La Municipalité a autorisé la PNR à prendre des mesures répressives à cet endroit.
- Participation aux réunions régulières Municipalité-PNR pour échange d'informations.

4.3 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les activités suivantes ont été réalisées en collaboration avec le Service de la voirie et la société d'entretien Duvoisin Groux :

- Réparation des dégâts suite à des accidents de la circulation (pieds de lampadaire)
- Poursuite de la mise sous compteur avec Romande Energie des zones encore au forfait
- Entretien normal de l'éclairage public (nettoyage, changement d'ampoule, réglage des disjoncteurs)
- Suppression de l'éclairage public au chemin des Sports de 23h à 5h entre le parking public et l'écopoint.

4.4 PORT

Les activités suivantes ont été réalisées par l'Administration portuaire et le Garde-port :

• Gestion de la liste d'attente et de l'attribution des places (amarrage, herbe, terre, hivernage)

	2023	2022
Places attribuées au Port [dont hors de Crans]	6	14 [1]
Places transférées à un descendant/collatéral [dont hors de Crans]	10 [6]	9 <i>[7]</i>
Changements de places	4	5
Places à la STEP attribuées pour la prochaine saison d'hiver	5	10
Places résiliées/refusées par les locataires	7	9
Places résiliées/refusées par la commune	0	2
Places temporaires attribuées	0	2

- Gestion des permis de navigation et permis de naviguer des titulaires en application du règlement du port entré en vigueur le 1er février 2021
- Suite au faible niveau d'eau du début de saison, gestion des mises à l'eau et amarrage des bateaux à grand tirant d'eau
- Contrôle des chaînes et bouées ; quelques titulaires contactés pour mise en conformité
- Contrôle de l'état des bateaux ; quelques titulaires contactés pour évacuation
- Coupe et ramassage d'algues avec le bateau du Garde-port
- Suivi des activités et de l'entretien des équipements communaux avec le Garde-port
- Collaboration avec les organisateurs d'événements pour assurer sur place la sécurité au port (régates du CNC, Caribana, fête du 1^{er} août)
- Romande Energie a décelé des points d'amélioration du réseau électrique du port. Ces points ont été vus sur places avec des entreprises d'électricité pour demande de devis. Les travaux sont prévus pour 2024.
- Recherche d'un/e Garde-port suppléant/e suite au départ de la titulaire en fin d'été.

4.5 INFORMATIQUE

Les activités suivantes ont été réalisées par le Service technique, assisté de notre partenaire informatique Cyber Network :

- Tous les comptes de messagerie (@cransvd.ch) sont transférés d'Infomaniak sur nos serveurs communaux avec des comptes Microsoft 365
- Le local informatique est transféré dans une pièce dédiée au sous-sol du bâtiment communal *
- Dans les bureaux de l'administration, les câbles réseaux sont placés dans une nouvelle gaine et connectés au serveur par une fibre optique *
- Changement du serveur, de son rack ainsi que du rack des switch situé dans les bureaux de l'administration *
- Installation d'une double authentification pour les connections par VPN *
- Achat de deux PC portables pour le responsable du Service des bâtiments et le responsable du Service de la voirie. Remplacement de deux écrans de l'administration. Achat d'un téléphone portable pour le responsable du Service de la voirie
- Mise à jour continue de la documentation « Structure IT » de la commune, de la fiche « En cas de cyberattaque » et du document « Droits d'accès » des utilisateurs

Les points marqués d'un « *» font suite aux améliorations suggérées (points mineurs) par la labellisation Cyber-Safe obtenue en 2022.

5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES

Municipale responsable : Marie-Noëlle Gay

5.1 Paroisse

Les relations avec la paroisse de Nyon, Prangins, Crans mettent très volontiers le temple à disposition pour les activités culturelles organisées par la commune et ils apprécient la collaboration avec l'organiste titulaire Madame Béatrice Jornot.

La paroisse de Nyon accepte les cérémonies laïques au Temple de Crans dans le respect des conditions du EERV.

Synode EERV (église évangélique réformée Vaud) entend que :

les paroisses sont libres de refuser ou accepter les cérémonies laïques dans les temples. S'ils acceptent cela, les conditions sont les suivantes :

- accueil par un ministre.
- une bénédiction à la fin de la cérémonie.

La paroisse traitera les demandes au cas par cas.

5.2 Social

Nous n'avons pas eu de demande particulière.

Nous poursuivons la plantation d'une tulipe pour la vie avec « L'aiMant Rose », démarche de soutien aux personnes atteintes du cancer du sein et de leurs familles.

Les cours de français aux Ukrainiens de notre commune se poursuivent. Nous avons une dizaine d'élèves qui se sont répartis sur 2 cours par semaine, assurés par 2 enseignantes bénévoles, tout au long de l'année, été inclus. Certains élèves ont si bien progressé qu'ils poursuivent leur scolarité à Lausanne et d'autres ont trouvé un travail. Le cœur et le travail de ces 2 enseignantes, Michèle et Théresa, coachées par Mme Ruchat, sont remarquables, cela va bien au-delà de l'enseignement.

5.3 Culture / Durabilité

A. Rencontres culturelles:

Dimanche 29 janvier

Concert de l'ensemble flûtes et cordes « A Piacere »

Dimanche 26 février

« Arpèges et Prières à l'opéra » Mesdames Marie-Camille Vaquié-Depraz, soprano et Carlotta Bulgarelli, harpiste

Vendredi 17 mars

Festival du Film Vert. Projection du film « Legacy » d'Arthus Bertrand suivi du débat avec Messieurs René Bautz et Christian Frei : « Quelle transition énergétique après la crise de l'approvisionnement actuelle ? »

Mercredi 5 avril

Chasse aux œufs de Pâques au jardin communal

Dimanche 30 avril

Concert de musique orientale avec Monsieur Tarik Sebti

Dimanche 14 mai

Concert de jazz New Orleans avec Messieurs Thomas Winteler, clarinettiste et B. Boccadoro, pianiste

Mercredi 28 juin

Cinéma plein air au port. Projection du film « Intouchables »

Dimanche 3 septembre

Spectacle musical humoristique « Tête de Flûte et Gueule de Piano » avec M. Tirabosco et S. Mayer

Dimanche 26 novembre

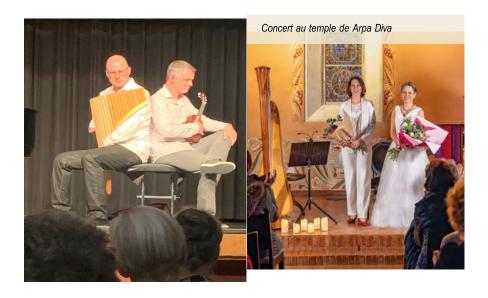
Concert d'orgue de Vincent Thévenaz avec Léonie Cachelin, mezzo-soprano

Mercredi 6 décembre

Fête de la Saint-Nicolas pour les enfants au jardin communal

Dimanche 10 décembre

Concert de violons de l'académie Menuhin



La commune subventionne les activités de Terre Sainte à la proportion du précédent pot commun et soutient des initiatives des sociétés locales de Crans.

Organisation de manifestations communales :

- Organisation du repas des séniors
- Organisation du 1^{er} août avec la société locale du CNC
- La commune a loué des gobelets réutilisables de 10cl et 25cl avec le logo Sadec. Ceci en accord avec notre démarche de PECC (plan énergie et climat communal).

B. Durabilité: Lien social

a) Jardin communal et salle

- Les plantations avec toutes les classes de l'école se poursuivent.
- De nouveaux cours de poterie s'organisent au jardin.
- L'école collabore avec Anne pour organiser une signalétique adéquate et une structuration des thèmes abordés et des ateliers cuisines de saison.
- Installation de nids d'hirondelles artificiels pour la préservation de la colonie. Dans le projet *hirondelles la côte*, Messieurs Freddy Mariaux et Damien Juat ou le canton assument et organisent l'installation du projet.





b) LIFT:

Monsieur Stephane Keerew a effectué un stage au port, à la voirie et à la bibliothèque du 1er mars au 14 juin 2023.

Il a fait preuve d'intérêt, tout en démontrant une bonne motivation et un bon sens de l'initiative. Cette expérience a donc été très satisfaisante en tout point de vue.

c) Sécurité aux abords de l'école

La municipalité a validé le rapport de team + du 27 septembre 23 afin que le bureau d'ingénieur Sabert réalise les plans détaillés dans l'optique d'un préavis 2024.

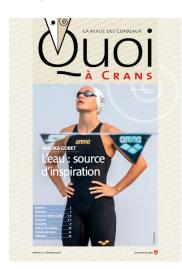
d) Balade EDD le 21 juin de 9h à 12h.

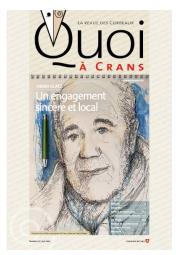
Éducation pour le développement durable pour le degré 9, projet proposé par *Education21* avec des 9èmes dans le but de leur faire découvrir leur environnement.

- Présentation de la commune et de son histoire par MNG
- Visite de la commune à pied
- Rencontre avec questions préparées par les élèves pour M. Berney, agriculteur. Quels sont ses enjeux et ses réalités de vie ?
- Balade vers le canal de Crans et explications de M. Laurent Sinner.
- Rencontre avec M. Isaac Widmer de la durabilité au Caribana Festival
- Visite du Temple puis jardin communal
- Château de Crans : présentation du métier du vigneron en biodynamie par M Gilles Pilloud puis dégustation de jus de pommes.



e) Journal communal : Parution en juin et décembre.





5.4 Ecoles /APEJ

Le Comité de direction s'est réuni 14 fois et CI a siégé 2 fois.

Le primaire compte 72 classes, 1403 élèves et 147 enseignants.

Le secondaire compte 33 classes, 592 élèves dont une classe d'accueil composée de migrants. Beaucoup d'Ukrainiens sont rentrés ou ont changé d'adresses. Certains ont montré des aptitudes d'apprentissage exceptionnelles.

A. APEJ:

• Reprise de la crèche Easykids à Founex le 1er août

Une opportunité de reprendre juste le personnel et le bail, coût estimé à 80'000/commune/an.

44 places supplémentaires sur 2 sites (APEJ passe de 144 à 188 places)

Site des Vassaux : accueil d'un groupe « Nurserie » (10 places d'enfants de la naissance à 18 mois) et d'un groupe « Trotteurs » (14 enfants de 18 à 36 mois).

Site des Canons : accueil du groupe des « Grands » (20 places pour des enfants de 2½ ans à l'âge d'entrée à l'école).

• Engagement d'un collaborateur école famille

Son engagement pour soutenir les élèves et les familles en difficulté est très apprécié. Déjà 10 familles en bénéficient.

• Groupe coordination jeunesse GCJ Terre Sainte

Il s'adresse aux besoins des jeunes de 10 à 18 ans. C'est une plateforme, comme un outil de travail entre professionnels, pour gérer les violences ou problèmes de la jeunesse. Il se rencontre 4 fois/an et se compose de professionnels comme des membres de l'APEJ, la police, le conseiller école famille, le TSP, l'éducateur Pems, l'équipe de la Baraka.

• Agrandissement des UAPE en Terre Sainte

Il va s'en dire que les familles se composent presque exclusivement de parents qui travaillent les 2. L'APEJ a donc dû ouvrir plus de 12 places pour le repas de midi à Crans, 12 à Founex et 12 à Mies

A noter la récurrence des besoins d'UAPE, à Crans. Nous devons, à terme, avoir une réflexion pour les années à venir.

Construire une UAPE à terme à proximité de l'école (centre communal) ? Faire appel à une crèche indépendante qui pourrait offrir un espace repas de midi ?

MNG a sollicité le propriétaire et le constructeur du Grand Pré 3 pour qu'ils intègrent une crèche dans le projet pour les séniors. La mixité générationnelle couplée aux besoins d'UAPE de la commune faisait du sens et ils ont retenu l'idée. Cependant, ils n'ont retenu aucun des deux projets proposés par la commune en faveur d'une 3ème crèche Montessori.

La commune poursuit sa recherche et son soutien à la création d'une crèche qui collaborerait avec l'école.



Salle Marteau transformée pour l'UAPE.

Récapitulatif des places en UAPE en Terre Sainte : Coppet 108/Founex 108/Chavannes de Bogis 84/ Commugny 84/Mies 84/Crans 84/Tannay 48 places.

Projet de constructions à Mies

L'APEJ a validé le projet de Convention avec Mies pour la création de 2 classes et une UAPE pour une surface totale de 580 m2. Coût à la charge de la commune, remboursé par les loyers. Ajouter les frais de conciergerie.

Coût estimé chf 86'000.- / an ; dégressif.

• Projet d'accueil vacances

Nous avions des demandes faites par des parents pour un accueil pendant les vacances et l'incitation de la Faje avec soutien financier. Il remplacera les Cav. Il accueillerait 204 enfants répartis dans toutes les UAPE de chaque commune sur 6 semaines et non plus 4 au Cav: 1 semaine à Pâques, 1 semaine en automne et du 2 juillet au 2 août, de 8h30 à 18h30. Il n'ouvrirait que si la demande est suffisante.

Les prix des camps seront subventionnés ce qui nous permet de bénéficier d'une aide au démarrage de la Faje et une aide du canton 32% des salaires. On estime une augmentation de 2% sur le budget.

Projets en cours

L'Apej porte une réflexion sur la révision de la grille tarifaire. A savoir cependant que nous ne pouvons pas facturer plus que le coût de revient.

La patinoire et la piscine sont prévues pour 2025. Le terrassement est terminé et nous poursuivons par la maçonnerie. L'EHL (école hôtelière de Lausanne) a été mandatée pour faire un travail de bachelor sur le type de restaurant pour la piscine.

Salle vd 4, espace sportif extérieur sont des projets toujours en cours car Arsco est confronté à quelques défis.

Les salles de cours d'informatique/science numérique, ainsi que les entretiens classiques sont des projets aux Rojalets pour la rentrée 2024.

B. Ecole de Crans:

• Rentrée à Crans

7 élèves de 3P de Crans sont déplacés à Founex.

Solution trouvée: les élèves sont tous accueillis à l'UAPE de Crans le matin et l'après-midi et le repas de midi est assuré à Founex. Cette solution rassure les parents et facilite leur organisation familiale.

9 enfants de parents prioritaires restaient sans place en UAPE midi.

Solution trouvée : nous avons transformé la salle Marteau en salle d'appoint à l'UAPE afin d'accueillir 12 enfants de plus en UAPE. Soit un total de 84 élèves accueillis sur la pause de midi.

Crans ouvre dorénavant son UAPE les mercredis. Les élèves ne sont plus déplacés.

Comment aborder les nouvelles bandes cyclables ?

Le personnel PNR intégrera cette thématique lors de leurs visites régulières auprès des élèves de 5ème et de 6ème. Pour ce qui est des élèves dès la 8ème, c'est la gendarmerie qui prendra le relais à Coppet dans le cadre du programme cantonal « officiel » (jardin de circulation).

Nouveau comité de l'Aomec :

Suite au départ de Madame Medo Marquez dont nous remercions l'implication, le comité composé de Mesdames la Présidente Maude Breches, co-présidence Nathalie Da Eira. Membres du comité : Lizbeth Benguerel, Tim Pullens, Valentina Cambiaso.

Le comité désire redynamiser la communication et organise en début d'année scolaire un accueil pour les jeunes parents d'enfantines. Un vrai succès qui permet de créer du lien. Une soirée Halloween est organisée en plus des fêtes habituelles.

• Crèche la Poussinière :

Madame Karen Brusseel a été engagée pour gérer la Poussinière. Celle-ci était engagée aux Petits Lutins depuis 5 ans. Karine Duramy, précédente responsable de la Poussinière, quitte Crans pour gérer les 44 places des Petits Lutins.

Pour plus d'informations : www.apej.ch

5.5 Bibliothèque

Comptes

La bibliothèque a 615 comptes actifs pour 2023 dont 277 comptes « lecteurs/lectrices », 191 comptes « donatrices/donateurs » et 147 comptes « école ». Parmi ces comptes, il y a 430 comptes locaux et 38 comptes extérieurs (des villages avoisinants).

Prêt

En 2023, nous avons 8571 livres dans notre catalogue, dont 974 nouvelles acquisitions. La bibliothèque a prêté 12'863 livres en 2023 soit une progression d'un peu plus de 5% par rapport à 2022. Nous avons quasiment doublé les prêts depuis 2019!

• Ecole

La bibliothèque accueille les 7 classes de Crans ainsi que la Poussinière (crèche) et l'école Montessori.

Nouveautés

En 2023, la bibliothèque a arrêté la plastification des livres, sauf pour les livres cartonnés et les albums enfants. Le retour est très positif et les gains de temps et de coût sont très appréciables. Nous avons acheté deux nouveaux bacs pour les BDs et une nouvelle chaise de bureau. De nouveaux marque-pages ont été réalisés pour communiquer sur la bibliothèque et ses horaires d'ouverture.

Nous avons arrêté les abonnements à Biblio media et Biblio suisse.

Animations

24 mars au 7 avril : la bibliothèque a organisé une exposition de photographies. L'artiste, Monsieur Patrick Billard, a présenté ses œuvres et il était ravi!

4 mai à 20h30 : un spectacle pour adultes du conteur Pascal Guéran « Les évaporés du Japon » a été organisé au caveau suivi d'un apéritif dînatoire. Le spectacle a beaucoup plus ; de nombreux adultes étaient présents.

22 juin : organisation d'un apéritif estival et d'une séance de dédicace de M. Zosso. 28 septembre à 20h00 : nous avons organisé une présentation du roman du Corbeau Cyril Nghiem suivi d'une séance de dédicaces et d'un apéritif.

15 novembre 2023 : un spectacle pour enfant de contes en musique a été organisé avec la Compagnie de la Pie qui Chante « Au pays des malices ».

Les ateliers cuisines suivants ont été organisés par la bibliothèque et réalisés sur place par Anne :

10 mai : sirop de menthe 27 septembre : far breton

6. ESPACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, FORÊTS, COMPOST, EC, EU, SITSE

Municipal responsable: Bernard Henrioux

6.1 ESPACES VERTS-VOIRIE

Entretiens suivants:

- Problème de drainage de Romande énergie en Bellone ; réglé sans aucun frais.
- Le long du parking de Buchillon, ensemencement en prairie de la bordure.
- Achat d'un semoir pour le salage.
- Achats de nouvelles poubelles, en tout nous en avons 54 sur la commune, qui sont 2 fois par semaine vidées et nettoyées. Certaines le sont 4 fois par semaine.
- Peu de neige, mais plusieurs sorties pour salage.
- Nettoyage des abris bus une fois par semaine.
- Bords des routes avec l'épareuse.
- Nettoyage des routes avec la balayeuse.
- Entretien des fontaines.
- Entretien et tonte des divers endroits engazonnés.
- Plantation de diverses plantes et fleurs, dans les bacs et les plates-bandes, 2 fois par année.
- Arrosages trois fois par semaine (par année, pour un bac de 2m. x 50cm, il faut compter environ 3'000 l. et pour une plate-bande environ 12'000 l.)
- Arrosage des jeunes chênes dans la forêt (une naissance = un arbre).
- Arrachage des mauvaises herbes, soit à la main ou brûlage par gaz (port, cimetière, église, etc.)
- Arrachage des plantes envahissantes et des ambroisies.
- Contrôle et entretien du canal de Crans.
- Entretien du compost.
- Taille des arbustes.
- Suppression de l'arrosage automatique des terrains de foot, car défectueux
- Montage et démontage de la tente des manifestations.
- Aide pour le 1er août (feu et tente).
- Mise en place et rangement pour les 2 fêtes de l'école.
- Ramassage des objets encombrants

2023	26.01.23	30.03.23	25.05.23	27.07.23	28.09.23	30.11.23
Encombrants:	9.82	10.22	10.10	10.54	13.94	9.32
Ferraille :	1.87	1.95	2.60	2.44	3.34	2.17

- Mise en place et retrait des décorations de Noël et du sapin au centre communal.
- Entretien des machines, véhicules et matériel.
- Gestion des écos-points.
- Vision, par moi-même, toutes les semaines, des images des caméras installées aux écopoints.
- Engagements de beaucoup trop de jeunes de Crans pendant les vacances d'été. Cela implique beaucoup de travail pour nos employés.

6.2 CIMETIÈRE

- Creuse des tombes par une entreprise.
- Présence des employés ou de moi-même pendant les inhumations, pour la mise de l'urne dans le columbarium et pour la mise des cendres dans le jardin du souvenir.
- Entretien et nettoyage sans herbicide.
- Entretien des tombes laissées en abandon.

6.3 FORÊTS

Adhésion de la Commune de Crans au Groupement forestier La Dôle.

L'année 2023 a été marquée, au niveau climat, par une sécheresse et une canicule. Cela a eu comme effet un fort dépérissement des peuplements résineux, aussi bien en plaine, qu'en montagne. Ces sécheresses et canicules à répétition que nous subissons depuis 2018 engendrent de très nombreuses coupes forcées.

Nos forêts ont un cycle de vie variant entre une centaine d'année en plaine et plus de deux siècles en montagne. Malheureusement, l'évolution climatique actuelle fait que la forêt souffre et que la transformation en cours de nos peuplements forestier est nettement trop rapide par rapport à ses capacités d'évolution naturelle.

Exploitation et marché du bois

La commercialisation de ces bois a été extrêmement compliquée. En effet, entre la pléthore de bois issus des coupes de chablis, la valeur du franc suisse, le rehaussement des taux en Europe, il n'a pas été possible de faire évacuer l'ensemble des bois de service avant la fin de l'année. Cela a eu, comme corolaire, un fort taux d'invendus dont les ventes ont été faites en 2024 et des subventions qui ne pouvaient être perçues en 2023, faute de justificatifs.

Le bois énergie a, par contre, le vent en poupe. La demande, tirée vers le haut par la demande de l'ACP (dont la commune est membre) et par nos voisins genevois qui multiplient les chauffages au bois, fait qu'il n'y a pas de soucis pour sa commercialisation.

En 2023, le bois de service résineux provenant de la commune de Crans, produit phare de la forêt, s'est vendu au prix moyen de CHF 54.45 le m3. En 2022 le prix moyen s'est monté à 67.20 soit très forte diminution. Pour comparaison, le bois de déchiquetage feuillu se vend actuellement 56.- le m3

Les divers martelages effectués donnent les résultats suivants :

651 m³ de résineux et 4 m³ de feuillus, soit : 655 m³

Les chablis ont représenté le 93 % des volumes exploités en 2023 sur les propriétés de la Commune de Crans.

A cause de cette masse de chablis, la possibilité forestière, qui se monte à 520 m3, a été fortement dépassée et cela surtout pour les bois résineux.

Ces interventions forestières ont permis de commercialiser divers assortiments pour 479 m³, auxquels s'ajoutent encore 101 m³ d'invendus.

Les travaux ont, pour la plupart, été réalisés par l'équipe forestière du triage forestier de la Dôle.

Sylviculture

Durant l'année 2023, Les chantiers suivants ont été entrepris :

La Pierre-Féline	19 ares	Entretien de la parcelle de chênes
La Pierre-Féline	68 ares	Fauchage des plantations
La Pierre-Féline	11 ares	Plantation de feuillus
La Couvaloup	143 ares	Soins haut Jura

Entretien des chemins

A la Couvaloup, un entretien printanier complet (épierrage et renvois d'eau) du chemin menant à la Gouille aux Cerfs a été réalisé. Le fauchage de l'ensemble des bords des chemins de plaine a également été effectué par l'équipe forestière.

Rénovation de murs

Durant l'été, M. Jeanneaux a effectué le contrôle des murs de pierres sèches de la Commune. La rénovation du mur séparant le pâturage de La Couvaloup des forêts de La Trélasse a continué. En 2023, 40.5 mètres ont été entièrement rénovés par M. Jeanneaux.

Travaux divers

- La lutte contre les plantes invasives a continué. Des foyers de solidages du Canada et de laurelles ont été arrachés au cours de l'année dans les forêts de plaine.
- Plantation de chênes pour naissances
- Élagage de chênes vers le cimetière

6.4 COMPOST

La décharge végétaux a recueilli 300 tonnes (2022 : 280 tonnes).

L'évacuation a été traitée par l'association des agriculteurs Pradervand et Berney.

Nos remerciements à Albert Sinner pour son engagement, sa bonne humeur, son humour et son aide aux personnes.

6.5 <u>SITSE</u>

23'049 personnes sont actuellement raccordées à la STEP.

L'année 2023 a été marqué par la hausse considérable des coûts liés à l'électricité. Pour les grands consommateurs de la STEP, à savoir les stations de pompage de Coppet et de Commugny, ainsi que de la STEP intercommunale, le prix moyen de l'électricité est passé de 15,9 ct/kWh en 2022 à 41,1 ct/kWh (achat d'électricité + prix du transport + taxes diverses). Ceci représente une charge de CHF 806'788 HT (2'070'000 kWh consommé) en 2023 contre 308'562 HT (1'925'996 kWh consommé) en 2022. A noter que cette consommation électrique inclus les grands consommateurs (85% de la consommation) et « petits » consommateurs (15% de la consommation).

Concernant la production électrique, le CCF a produit bien moins d'électricité que les années précédentes (293 921 kWh produit en 2023 contre 463'594 kWh produit en 2022). Ceci est lié à l'arrêt du digesteur pour maintenance durant 4 mois et par conséquence par l'arrêt de la production de Biogaz nécessaire au fonctionnement du CCF durant cette même période.

- 83'703 kWh ont été produits par les panneaux photovoltaïque de la STEP. La production présente une légère baisse ; difficile à dire s'il s'agit d'un ensoleillement plus faible ou un encrassement des panneaux. Un nettoyage de ceux-ci est prévu cette année.
- 361'012 kWh ont été produits sur la turbine à Coppet ce qui est conforme à ce que l'on produit sur des années pluvieuses.
- Nous avons traité 2'228'823 m3 en 2023 et facturé pour 1'660'056 m3. La différence de 549'379 m3 entre ce qui est traité et ce qui est facturé représente les eaux claires parasites du réseau. Attention, ce volume ne comptabilise pas ce qui passe en surverse des stations de pompage (nous n'avons pas de compteurs d'eau sur les surverses). Nous estimons de ce fait les eaux claires parasites à environ 30% de l'eau traitée à la STEP.
- 141'902 CHF ont été facturés aux collecteurs pour les eaux claires parasites. Sur cette somme, 14'932 CHF ont été refacturé à Crans.
- Le volume moyen traité à la STEP est de 6'106 m3/jour et le débit maximum de 14'716 m3/jour

6.6 PARCS ET LOISIRS

• Séances avec responsables pour l'avant et l'après Caribana.

6.7 PLAN CANICULE

• Visites à domicile des personnes seules et âgées de plus de huitante ans.

6.8 <u>DÉCHETTERIE</u>

Le tableau permet de visualiser les différentes variations observées ces trois dernières années (poids exprimé en tonnes) :

Année	2021	2022	2023
Type de déchets			•
Ordures ménagères	382.38	371.66	379.30
Plastiques	49.35	48.01	49.41
Objets encombrants	70.64	64.00	63.40
Déchets compostables	315.00	280.00	300.00
Papier + carton	152.92	142.61	131.88
Verre trié par couleurs	126.44	111.70	106.60
Métaux	12.29	13.28	14.19
Déchets inertes	28.73	25.81	43.70
Total	1'137.75	1'057.07	1'088.48

La surveillance hebdomadaire des écopoints, au moyen de caméras, continue à faire baisser les infractions :

Année	2021	2022	2023
Infractions	35	20	6

PET

Chaque année, nous recevons un certificat de Pet-Recycling

Année	2021	2022	2023
Poids	6'721 kg	6'123 kg	6'446 kg
Correspond à	243'972 bouteilles	222'265 bouteilles	233'990 bouteilles
Et	740 sacs	697 sacs	730 sacs

Textura-collecte de vêtement usagés

Les statistiques suivantes nous ont été communiquées :

Année	2021	2022	2023
Sacs ramassés	6'155	4'579	4'895
Poids moyen d'un sac	2.83 kg	2.87 kg	2.85
Poids total	17'397 kg	13'147 kg	13'938 kg

7. POLICE, ORPC et SDIS

7.1 ACTIVITES DE LA POLICE INTERCOMMUNALE (PNR)



Délégué de la Municipalité au Comité de direction et Vice-Président : Robert Middleton

La PNR regroupe les communes de Nyon, Prangins et Crans. Elle a été créée en 2014.

Répartition des coûts sur base de deux critères : nombre d'habitants et densité des habitations : Crans 4,56%. Coût pour Crans en 2023 : Chf 395'633.80 (2022 : Chf 382'531.70).

Des réunions régulières sont tenues entre la Municipalité et le Corps de Police afin de traiter des sujets d'un intérêt particulier pour Crans. Ces réunions permettent un échange cordial sur les interventions dans la commune et des discussions d'ordre stratégique.

Dans ce cadre, un des objectifs de la Municipalité est de promouvoir des mesures préventives (plutôt que répressives) en matière de circulation routière. Un point essentiel est l'analyse des critères pour le placement de radars sur le territoire de la commune et leur fréquence. L'acquisition par la Municipalité de deux appareils qui mesurent et annoncent aux automobilistes leur vitesse ("speedy") nous permet de faire cette analyse avec le service radar de la PNR et de déterminer les points "sensibles" dans la commune.

Le rapport annuel de la PNR peut être consulté sur ce lien : https://www.police-nyon-region.ch/page/rapports-de-gestion-63

7.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE ORPC



Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Bernard Henrioux

Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2023 : Chf 21.63 (2022 : Chf 19.68)

Crans a délégué la protection civile de la commune à l'Organisation régionale de protection civile district de Nyon (ORPC), qui couvre toutes les communes du district. Son quartier général se situe au Centre d'Engagement de Prangins.

Les activités de l'ORPC s'orientent sur l'instruction, les interventions en faveur de la collectivité (accueillir, encadrer et évacuer des personnes à mobilité réduite, assurer un hébergement à des personnes sinistrées), les interventions en situation d'urgence (ravitaillement, battue ou encore gestion de la circulation), voire de longue durée (travaux de consolidation et de déblaiement suite à des événements dommageables) ou lors d'événements particuliers (sportifs, culturels ou autres).

La protection civile appuie les autres organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques).

Le rapport annuel de l'ORPC peut être consulté sur ce lien :

https://www.orpc-

nyon.ch/uploads/5/8/7/0/58705103/240314 orpc nyo rapport activite 2023 final pdf.pdf



Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Robert Middleton

Le délégué municipal est membre des commissions des finances/gestion et, en 2021-2022, de l'étude de la modification des statuts.

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Le SDIS s'occupe de : incendies, désincarcérations, sauvetage de personnes et d'animaux, pollutions hydrocarbures et chimiques, inondations font partie du quotidien de ces sapeurs-pompiers volontaires ; ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2023 : Chf 38.87 (2022 : Chf 39.965)

Les interventions du SDIS en 2023 se trouvent sur ce lien :

https://www.sdis-nyon-

dole.ch/images/pdf/rapports%20de%20gestions/SDIS_Nyon_Dole_RGA_2023_V12.pdf

8. OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

8.1 Suivi 2021

Vœu No2-2021G: Développement infrastructures culturelles et sportives

Il y a une très forte attente sur les projets d'infrastructures culturelles, sportives et de loisir dans la commune. Plusieurs projets et demandes d'autorisation sont en cours pour faire évoluer ces infrastructures, La commission invite la Municipalité à établir durant le second semestre 2022, une vision globale des trois zones à développer (zone village, zone sportive, zone lac). Il s'agit avant tout de fixer dans l'espace les aménagements souhaitables pour notre commune, de manière à pouvoir ensuite faire avancer les projets de chaque zone, avec le souhaite que certains se réalisent avant la fin de la législature en cours.

Réponse : Une étude quant à l'aménagement de la zone sportive du haut a été réalisée en 2023, dont le résultat a été présenté lors de la séance du Conseil Communal du 27 mai 2024.

Au vu des coûts qu'engendrerait la reconstruction d'une salle communale la Municipalité a décidé de rénover la salle communale.

8.2 Suivi 2022

Observation No1-2022G:

Nous recommandons à la Municipalité de clarifier et simplifier son organisation afin de garantir une complète transparence une meilleure compréhension que ce soit pour les collaborateurs de la Commune ou les personnes externes, prestataires ou administrés

Réponse : 8.2 La Municipalité estime que l'organigramme, ainsi que la répartition des dicastères repris dans ce rapport, répondent à cette observation.

Observation No2-2022G:

L'organisation d'entretiens annuels pour le personnel relève de la compétence de la Municipalité. Ils sont actuellement menés oralement par le Syndic. Néanmoins, afin d'améliorer la gestion du personnel communal, la commission invite la Municipalité à mettre en place des entretiens individuels documentés, qui comportent notamment des objectifs annuels, permettant de guider la collaboratrice ou le collaborateur dans son évolution. La commission recommande également la participation du responsable hiérarchique et le/la Municipal-e en charge, au moins durant une partie de l'entretien. *Réponse*: point traité avec la CoGest en 2024.

Observation No3-2022G:

Parallèlement à la mise en œuvre du PECC, nous observons la possibilité de réalisation de mesures simples et peu coûteuses comme, par exemple, la mise en en place de prairie fleurie plus résistantes au changement climatique et moins onéreuses à l'entretien, ou la création de petites zones protégées et didactiques (hôtel à insectes, bois mort, etc.).

Réponse : Nous prenons notes de ces suggestions. Dans le cadre du PECC nous analyserons tous types de mesures, notamment celles proposées, et nous chercherons à mettre en œuvre toutes celles qui paraissent pertinentes.

Observation No4-2022G:

Développement des bâtiments communaux : Cela fait maintenant deux ans que notre Commission souhaite une feuille de route et une planification plus détaillée des projets sur les différents bâtiments.

Dès lors, il nous paraît indispensable que la Municipalité en fasse une priorité afin de pouvoir présenter ces documents durant l'année 2023.

Réponse : Lors de la séance du Conseil Communal du 27 mai une présentation des différents projets, ainsi que leur priorisation, a été réalisée. Cela répond également au **vœu No1-2021G**

Vœu No1-2022G:

Nous invitons la Municipalité à mettre en place et documenter tous les processus de travail clés, afin de maîtriser le risque inhérent à leur non-formalisation écrite. Nous invitons la Municipalité à mettre en place des outils permettant une gestion optimale du personnel, notamment par la mise en place de questionnaire annuel, d'entretiens documentés et d'objectifs annuels.

Réponse : point traité avec la CoGest en 2024.

Vœu No2-2022G:

Nous recommandons à la Municipalité de ne pas considérer uniquement l'aspect économique dans sa gestion de nos forêts, mais également leurs fonctions de protection, sociales, biologiques et paysagères, Puis, à l'avenir, d'intégrer tous ces aspects dans les futurs plans de législature. *Réponse*: La Municipalité en prend acte.

Vœu No3-2022G:

Comme indiqué précédemment, nous doutons que le seul fait de mandater une société pour accompagner la Municipalité dans ses projets, soit suffisant. Elle ne va pas permette à Madame Pini de pouvoir se retirer quelque peu de l'opérationnel pour concentrer plus de ses ressources sur le côté stratégique et planification. Ainsi, nous sommes d'avis que l'engagement de personnel(s) supplémentaire(s) permettrait d'avancer plus rapidement sur les nombreux projets, dont elle a la charge et d'établir la « fameuse » vision globale et « feuille de route », tant attendues par le Conseil.

Réponse: Un poste de responsable bâtiment a été créé en 2024, avec pour principales tâches d'assurer le suivi des différents bâtiments et mener les différents projets qui s'y rapportent. Ce responsable aura également comme rôle de faire le lien avec les différents mandataires qui seront nécessaires pour réaliser les projets. Laurent Sinner a été nommé à cette fonction. Cela répond également à l'**observation No1-2021G**

9. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 28/24 concernant le Rapport de gestion 2023 ;

Ouï le rapport de la Commission de gestion, chargée de l'étude de cet objet selon les

dispositions de l'article 38 du Règlement du Conseil communal;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1) d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2023, tel que présenté ;

2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2023 ;

3) de décharger la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2023.

Ainsi délibéré par la Municipalité, lors de sa séance du 3 juin 2024, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, dans sa séance du 24 juin 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Robert Middleton

Roland Bersier

e Secrétaire

Annexes:

Préavis No 27/24 - Comptes 2023

Comptes de fonctionnement d'investissements et du bilan 2022, comprenant :

- 1. Résultat de l'exercice 2022 amortissements supplémentaires et attributions aux fonds de réserves
- 1a Tableau des charges et des revenus selon la classification administrative
- 1b Tableau des charges et revenus par nature
- 2 Dépenses et recettes d'investissements
- 3 Bilan au 31.12.2022 avec comparaison 2021
- 4 Tableau de financement du 1.1.-31.12.2022